

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Règlement de Bailleul en rose

Ce règlement a été élaboré dans le but d'assurer le bon déroulement de l'évènement « Bailleul en rose » organisé le dimanche 11 Octobre 2026 par la commune de Bailleul le Soc.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jeudi 08 Octobre 2026.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site : <https://www.bailleul-le-soc.fr/>

Toutes demandes d'informations ou d'explications complémentaires peuvent être faites par téléphone au 06.13.28.85.13.

Article 1 : Organisateur

Mairie de Bailleul le Soc – 6 Grande Rue - 60190 Bailleul le Soc

Article 2 : Date - horaires - circuits - parking

Bailleul en rose aura lieu le dimanche 11 Octobre 2026. Il est composé de 2 courses à pieds nature et de 2 marches.

4 km - 8 km - marche (départ 9h15)

Ces épreuves ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué. Avec ou sans bâton.

8 km – 12 km - course (départ 9h45)

Cette épreuve est chronométrée. Un tour par coureur.

Le but de ces épreuves est de se rassembler et de récolter des fonds pour la ligue contre le cancer de l'Oise – Octobre Rose (cancer du sein) et de découvrir notre territoire en suivant le parcours fléché.

L'encadrement sera assuré par les organisateurs.

Le départ et l'arrivée se situent à la Salle des fêtes de Bailleul le Soc (derrière l'église).

Circuit en Annexe

Les parcours proposés sont en une seule boucle. Les parcours sont à la fois sur routes et chemins.

Dénivelé positif (à titre indicatif) :

- 4 km : D+ 22 m
- 8 km : D+ 51 m
- 12 km : D+ 103 m

Vestiaires, Consigne, Parking, Restauration :

Pas de vestiaires, ni consigne.

Parking : Les participants pourront se garer dans les différentes rues du village (Grande rue et rue des Charrons en priorité) en respectant la signalisation en vigueur.

Le nombre de places étant limité, privilégier le covoiturage.

Article 3 : Condition d'inscription (Distances - Catégories - Tarif)

Catégorie d'âge

- 4 et 8 km - marche : ouvert à tous (inscription nécessaire à partir de 12 ans)
- 8 km - course : Catégorie Cadet (te) (à partir de 2010) à Master
- 12 km - course : Catégorie Cadet (te) (à partir de 2010) à Master

Mineurs

Pour les mineurs une autorisation parentale sera à fournir lors de l'inscription pour la course ou sur place sauf pour les licenciés inscrits par leur club (exemplaire à télécharger sur le site adeorun : <https://bailleul-en-rose.adeorun.com/>).

P.P.S. et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive F.F.A. (Athlé Compétition, Running, Entreprise), en cours de validité le jour de la manifestation.
- Soit d'un P.P.S. (Pass de Prévention Santé) en cours de validité – 1 an de validité au prix de 5,00 € délivrée par la F.F.A (<https://pps.athe.fr>).

Inscriptions par internet

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site internet de notre partenaire Adeorun.com (paiement sécurisé par CB) jusqu'au jeudi 08 Octobre 2026 à 22h00.

Des inscriptions pourront avoir lieu sur place :

- le samedi 10 Octobre 2026 de 16h00 à 18h00 (marche et course)
 - le dimanche 11 Octobre 2026 de 07h30 jusqu'à 08h30 (marche uniquement)
- à la Salle des fêtes de Bailleul le Soc.

Tarification des courses (hors frais prestataire Adeorun) - nombre de dossards disponibles)

- | | |
|--------------------|---------|
| - 4 km - marche : | 12,00 € |
| - 8 km - marche : | 12,00 € |
| - 8 km - course : | 12,00 € |
| - 12 km - course : | 12,00 € |

Si l'inscription est faite sur place :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - 4 et 8 km - marche : | 14,00 € |
| - 8 km et 12 km - course : | 14,00 € |

Un don de 5,00 € minimum par inscription sera reversé à la ligue contre le cancer de l'Oise – Octobre Rose.

Païement:

Les paiements effectués dans le cadre de l'ensemble de la manifestation ne pourront pas être réalisés par carte bancaire. Seuls les règlements par chèque ou en espèces seront acceptés.

Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la GROUPAMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être responsable en cas d'accident ou défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, l'association des sauveteurs de l'Oise assure les secours avec des moyens logistiques nécessaires (ambulances, quads, civières ...). Les services du SDIS 60 et la gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 7 : Chronométrage et dossard

Chronométrage

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant au niveau de la poitrine et correctement attaché par des épingles, qui sont à la charge des participants. Aucune épingle ne sera fournie par l'organisation.

Le chronométrage se fera manuellement pour les courses 8 km et 12 km.

Les dossards sont différenciés par numérotation et par couleur afin de repérer plus facilement les marcheurs des coureurs, d'enregistrer le passage du concurrent et de déterminer le classement général de chaque épreuve ainsi que les classements par catégorie.

Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

- le samedi 10 Octobre 2026 de 16h00 à 18h00 et le dimanche 11 Octobre 2026 de 07h30 jusqu'à 08h30 à la Salle des fêtes de Bailleul le Soc.

Il est vivement conseillé de venir chercher son dossard avant le jour de la course.

Attention : Aucun dossard ne sera remis en cas de dossier incomplet.

Article 8 : Classement et récompense

Chaque concurrent recevra un souvenir de la manifestation lors du retrait du dossard.

Seront récompensés : les trois premiers masculins au scratch et les trois premières féminines au scratch pour les courses du 8 kms et du 12 kms.

Les dossards de tous les participants seront soumis à un tirage au sort pour la tombola. La présence lors du tirage au sort n'est pas obligatoire. Tout lot tiré est définitivement attribué à son gagnant, qu'il soit présent ou absent.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent jusqu'à l'arrivée des secours. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pris à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure (intempéries, pandémie...). Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (sauf frais du prestataire Adeorun).

Article 12: Éco-Responsabilité

Nous invitons nos participants à bien vouloir :

- Ne pas jeter vos déchets au sol (tube de gel énergétique et emballages divers) ;
- Respecter l'environnement (faune, flore, ...) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- S'inscrire en ligne.

Article 13: Acceptation du règlement

Le présent règlement est tenu à la disposition de qui en fera la demande. Il sera aussi affiché dans la salle des fêtes lors de l'épreuve. Chaque coureur, du fait de sa participation, s'engage à accepter ce règlement et à le respecter.